



Champs professionnels «enveloppe du bâtiment» avec AFP et CFC, édictions

Remplace: INFOformation&profession «Champ professionnel «Enveloppe du bâtiment» AFP, en procédure d'audition» du 15.03.2023.

Remplace: INFOformation&profession «Champ professionnel «Enveloppe du bâtiment» CFC, en procédure d'audition» du 15.03.2023.

Praticien/ne en étanchéité AFP	SWISSDOC 0.430.44.0, 5.430.8.0, n° 52010
Praticien/ne en couverture AFP	SWISSDOC 0.430.61.0, 5.430.14.0, n° 52011
Praticien/ne en façades AFP	SWISSDOC 0.430.62.0, 5.430.15.0, n° 52012
Praticien/ne en échafaudage AFP	SWISSDOC 0.430.63.0, 5.430.16.0, n° 52013
Praticien/ne en stores AFP	SWISSDOC 0.430.64.0, 5.430.17.0, n° 52014
Monteur/euse solaire AFP	SWISSDOC 0.440.111.0, 5.440.30.0, n° 52015
Étancheur/euse CFC	SWISSDOC 0.430.45.0, 5.430.9.0, n° 52004
Couvreur/euse CFC	SWISSDOC 0.430.65.0, 5.430.18.0, n° 52005
Façadier/ière CFC	SWISSDOC 0.430.66.0, 5.430.20.0, n° 52006
Échafauteur/euse CFC	SWISSDOC 0.430.67.0, 5.430.19.0, n° 52007
Storiste CFC	SWISSDOC 0.430.68.0, 5.430.21.0, n° 52008
Installateur/trice solaire CFC	SWISSDOC 0.440.112.0, 5.440.31.0, n° 52009

Durée de la formation: 2 ans / 3 ans

Ordonnances sur la formation professionnelle initiale

Plans de formation, mesures d'accompagnement y comprises (annexe 2)

Les ordonnances sur la formation professionnelle initiale ont été révisées comme suit:

Audition:	13 mars 2023
Édiction:	29 août 2023
Entrée en vigueur:	1 ^{er} octobre 2023
Procédure de qualification, certificat et titre pour l'AFP:	1 ^{er} janvier 2026
Procédure de qualification, certificat et titre pour étancheur/euse CFC, couvreur/euse CFC, façadier/ière CFC, échafauteur/euse CFC, storiste CFC:	1 ^{er} janvier 2027
Procédure de qualification, certificat et titre pour installateur/trice solaire CFC:	1 ^{er} janvier 2025

Dans le cadre de ces révisions totales entrepris par Polybau/Polybat et avec la participation de Swissolar, les nouvelles professions d'installateur/trice solaire CFC et de monteur/euse solaire AFP ont été créées et intègrent ces champs professionnels. Pour les autres professions, les compétences opérationnelles ont été révisées et adaptées selon les exigences actuelles. Par ailleurs, pour les formations AFP, l'examen du domaine de qualification des connaissances professionnelles a été supprimé.

Ces ordonnances sur la formation professionnelle initiale remplacent les ordonnances sur la formation initiale des professions des champs professionnels «Enveloppe des édifices» de niveau CFC (51914, 51915, 51916, 51917, 51918) et AFP (51919, 51920, 51921, 51922, 51923) du 21 octobre 2016.

Les plans de formation seront disponibles sur le site internet de Polybau/Polybat www.polybau.ch et sous www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr.

La version imprimée des ordonnances de formation professionnelle initiale pourra être commandée dans quelques semaines auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL, diffusion des publications, 3003 Berne, www.publicationsfederales.admin.ch et sera disponible à l'adresse Internet du SEFRI www.sefri.admin.ch.
